

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Lundi 13 septembre 2021**

CCPC/2021256-032

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (30) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET (pouvoir à M. GARCIA), P. CAMPS, J. COLL, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES (pouvoir à J-L. DEMELIN), A. LUNEAU, D. MARIN (pouvoir à P. BATAILLE), F. MARTIN (pouvoir à H. BAUDET), F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONS, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOCS, S. VAILLS (pouvoir à P. PETITQUEUX), G. VICENS.

Date de convocation : 7 septembre 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

**Objet : Participation 2020 et 2021 Syndicat Mixte de la Haute Vallée de l'Aude**

Le lundi 13 septembre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle la délibération du 03 Décembre 2012 actant l'adhésion de la Communauté des communes au Syndicat Mixte de la Haute Vallée de l'Aude

Adhésion découlant de la compétence communautaire « entretien et gestion des rivières et ripisylves ».

Le Président explique qu'il y a lieu de voter le montant de notre participation pour l'année 2020 et pour l'année 2021

Le Président propose donc de régler au syndicat mixte de la Haute Vallée de l'Aude pour l'année 2020 : 64 383.30 € et pour l'année 2021 : 65 243.67 €

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- De régler au syndicat mixte de la Haute Vallée de l'Aude la somme de 64 383.30 € pour notre participation 2020
- De régler au syndicat mixte de la Haute Vallée de l'Aude la somme de 65 243.67 € pour notre participation 2021
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 13 septembre 2021

Pierre BATAILLE  
Président

